

Compte rendu de la séance du 15/04/2019

Convocations : 05/04/2019

Affichage : 18/04/2019

Présents : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Serge OUTURQUIN, Patrick BETTIOL, Pierre-Jean BOUTELLIER, Réjane FARCY, Sylvie HESDIN, Jacques VAN OVERBEKE, Michel WATIN,

Excusé : Fabrice ELOY, Pierre LEGRAND (procuration à Philippe DUPONT)

Secrétaire de séance : Patrick BETTIOL

Le compte rendu de la réunion du 11 février 2019 a été approuvé à l'unanimité

Comptes de gestion 2018 M14 et M49

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 aux budgets M14 et M49, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur municipal et notifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Il approuve successivement les opérations budgétaires de l'exercice 2018 et adopte à l'unanimité les comptes de gestion correspondants.

Comptes administratifs 2018 M14, M49

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2018 puis il quitte la salle laissant la présidence à M. Philippe DUPONT. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces comptes administratifs arrêtés comme suit :

M14

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2018	180 815.43 €	46 760.74 €
Recettes 2018	252 561.99 €	256 969.40 €
Résultat de l'exercice 2018	71 746.56 €	210 208.66 €
Report 2017	844 079.14 €	-219 084.32 €
Intégration CCAS	54.25 €	
Situation au 31/12/2018	915 879.95 €	- 8 875.66 €
Situation au 31/12/2018 = 907 004.29 €		

M49

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2018	4 446.25 €	1 651.34 €
Recettes 2018	7 484.68 €	2 980.01 €
Résultat de l'exercice 2018	3 038.43 €	1 328.67 €
Report 2017	182 232.59 €	33 700.29 €
Situation au 31/12/2018	185 271.02 €	35 028.96 €
Situation au 31/12/2018 = 220 299.98 €		

Affectation des résultats

Après avoir examiné les comptes administratifs statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

M14 : un excédent de fonctionnement de 915 879.95 € et un déficit d'investissement de 8 875.66 € le Conseil Municipal décide d'affecter 907 004.29 € en report de fonctionnement R002 et 8 875.66 € au compte R1068.

M49 : un excédent d'exploitation de 185 271.02 € le Conseil Municipal décide d'affecter cette somme en report d'exploitation au compte R 002 et un excédent d'investissement de 35 028.96 € affecté au compte R 001.

Taux des taxes locales 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des impôts locaux et de les appliquer tels comme suit :

- Taxe d'habitation 14.59 %
- Taxe foncier (bâti) 9.45%
- Taxe foncière (non bâti) 25.48 %
- Contribution financière des entreprises 10.71 %

Vote des Budgets Primitif 2019

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le budget M14 qui s'équilibre de la manière suivante :

M 14	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 142 008 €	940 674 €
Recettes	1 142 008 €	940 674 €

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le budget M49 qui s'équilibre de la manière suivante :

M 49	Exploitation	Investissement
Dépenses	192 271 €	201 332 €
Recettes	192 271 €	201 332 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces deux budgets.

Le Conseil Municipal sera consulté pour tous travaux et investissements

Convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération à Bacouel Sur Selle sur la RD 8A

La Commune de Bacouel Sur Selle souhaite réaliser des places de parking bordurées dans le sens longitudinal côté nord de la RD 8A entre le PR0+205 et le PR0+420 ainsi qu'un chemin piétonnier d'accès aux propriétés.

Le Conseil Municipal sollicite l'autorisation de réaliser ce projet et autorise le Maire à signer la convention technique et financière avec le Conseil Départemental.

Eclairage Public – Remplacement mât vétuste rue de Plachy

Suite à la chute d'un candélabre vétuste rue de Plachy, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de remplacement étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 1 548 euros TTC et pour lequel la contribution financière de la commune est estimée à 975 €. Le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité.

Prise de compétence « eau » et « assainissement » par la CC2SO

Le Conseil Communautaire CC2SO a acté le principe du report de la prise de compétence « eau » au 1er janvier 2026 ainsi que le report de la compétence « assainissement » ultérieurement au renouvellement du Conseil Communautaire. Les communes se doivent de délibérer à ce sujet avant le 1er juillet 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, demande que le transfert de la compétence eau soit effectif au 1er janvier 2026 et que le transfert de la compétence assainissement soit effectif au 1er janvier 2020.

La séance a été levée à 22h40